

# MAIRIE DE ST ETIENNE DE SERRE

## 07190

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2015

N°05/15

**Date de la convocation: 28 mai 2015.**

PRÉSENTS : ARNAUD Mathieu, BONNOT Franck, BOURRY Brigitte, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent (arrivé à 19h à partir Délib. n°D2015-23), PONS Elsa, SYMOLON Renée.

EXCUSES : PIERRE DIT MERY Marie (a donné procuration à MALET TORRES Nathalie), VAN KINDEREN Marianne.

ABSENTS : MARTIN Hervé, SPRUYTTE Loïs.

SECRETAIRE DE SEANCE : SYMOLON Renée

**Ouverture de séance : 18h40**

**Clôture de séance : 22h40**

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Voirie – Travaux suite aux intempéries de l'année 2014 : attribution du marché
- Ecole et salle des fêtes – Travaux de rénovation, isolation et sécurisation : attribution du marché
- Matériel et bâtiments communaux : récapitulatif et mise à jour des tarifs de location
- Logements communaux :
  - Révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2015
  - Logt n°010 : remboursement des achats effectués par le locataire pour des travaux de rénovation
- Informations diverses :
  - Compte-rendu de l'entrevue du maire en préfecture
  - Communes soumises à autorisation en matière de boisement ou déboisement
  - Point voirie
  - Nomination d'un nouvel enseignant pour l'école, départ de Tiphaine
  - Point groupe école, comité des fêtes
- Questions diverses

## Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

Approuve le compte-rendu du CM précédent.

## Voirie – Travaux suite aux intempéries de l'année 2014 Attribution du marché et nouveau plan de financement

### → Délibération n°D2015-22

Le maire rappelle les importants dégâts recensés sur la voirie communale suite aux fortes intempéries de fin 2014. Le coût des travaux avaient alors été chiffrés par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour un montant total de 407 070.48€ HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, l'aide de l'Etat et du Département a été sollicitée. Les services préfectoraux ont maintenant déclaré notre dossier complet et nous ont autorisés à commencer les travaux.

Pour mémoire des travaux ont été réalisés en urgence pour un montant TTC de 5 848.32€.

Lors du vote du budget 2015, il a été décidé d'inscrire une première tranche de travaux pour 107 354€ HT. Un appel d'offres a donc été lancé en procédure adaptée afin de choisir une entreprise pour réaliser les travaux.

La commission MAPA s'est réunie le 18 mai et le 3 juin 2015 pour ouvrir les plis et procéder à l'analyse des offres.

Elle propose de retenir l'entreprise MOULIN Patrick.

Montant de la proposition de l'entreprise : 88 535.50€ HT soit 106 242.60€ TTC

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

DECIDE DE VALIDER la proposition de la commission MAPA et de retenir l'entreprise MOULIN Patrick pour la réalisation de ces travaux de voirie suite aux dégâts causés par les intempéries de l'année 2014, pour un montant total HT de 88 535.50€.

APPROUVE le nouveau plan de financement :

|                 |                             |                    |
|-----------------|-----------------------------|--------------------|
| <b>DEPENSES</b> | Travaux réalisés en urgence | 4 873.60€          |
|                 | BOAMP                       | 720.00€            |
|                 | Travaux MOULIN P.           | 88 535.50€         |
|                 | <b>TOTAL HT</b>             | <b>94 129.10€</b>  |
|                 | <b>TOTAL TTC</b>            | <b>112 954.92€</b> |
| <b>RECETTES</b> | Aide de l'Etat (30%)        | 28 238.73€         |
|                 | Aide du Ministère (10%)     | 9 412.91€          |
|                 | Aide du Département (40%)   | 37 651.96€         |
|                 | Récupération du FCTVA       | 17 802.82€         |
|                 | Autofinancement             | 19 848.50€         |

DEMANDE au maire de consulter plusieurs organismes bancaires afin d'envisager différentes possibilités de recourir à l'emprunt court terme (crédit relais) et/ou long terme

AUTORISE le maire à entreprendre toute les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

## **Ecole et salle des fêtes – Travaux de rénovation, isolation et sécurisation** **Attribution du marché**

### **→ Délibération n°D2015-23**

Le maire rappelle que par délibération en date du 13 janvier 2015, le conseil municipal a approuvé l'opération : rénovation, isolation thermique et sécurisation de deux bâtiments communaux : école et salle des fêtes, pour un montant total de 59 026.75€ HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, l'aide de l'Etat (DETR) et du Département a été sollicitée.

Un appel d'offres a donc été lancé en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour réaliser les travaux décomposés en plusieurs lots :

- Lot 1 - Isolation toiture des logements au-dessus salle des fêtes
- Lot 2 - Reprise de crépis sur isolation extérieure et traitement des embrasures et appuis de fenêtres
- Lot 3 - Couverture et isolation toiture 4 pans de 200 m<sup>2</sup>
- Lot 4 - Changement des volets
- Lot 5 - Le préau

La commission MAPA s'est réunie le 18 mai et le 3 juin 2015 pour ouvrir les plis et procéder à l'analyse des offres.

Elle propose de retenir les entreprises (cf. compte-rendu commission MAPA) :

- Lot 1 - Isolation toiture des logements au-dessus salle des fêtes : Entreprise POLLEN-SCOP  
Montant de la proposition : 6 184.64€ HT
- Lot 2 - Reprise de crépis sur isolation extérieure et traitement des embrasures et appuis de fenêtres : Entreprise MAC'FACADES  
Montant de la proposition : 11 514.74€ HT
- Lot 3 - Couverture et isolation toiture 4 pans de 200 m<sup>2</sup>  
Compte tenu du peu de réponses et de l'écart important constaté entre le prévisionnel et les propositions ce lot a été déclaré infructueux
- Lot 4 - Changement des volets : Menuiserie artisanale MARIAC - MARZE  
Montant de la proposition : 12 982.00€ HT
- Lot 5 - Le préau : SARL Queue d'Aronde  
Montant de la proposition : 6 860.00€ HT

Le conseil municipal,

PAR 8 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

DECIDE DE VALIDER la proposition de la commission MAPA et de retenir les entreprises POLLEN-SCOP (lot 1), MAC'FACDES (lot 2), Menuiserie MARIAC-MARZE (lot 4) et SARL Queue d'Aronde (lot 5), pour la réalisation des travaux de rénovation, isolation thermique et sécurisation de deux bâtiments communaux, pour un montant total HT de 37 541.38€.

DEMANDE au maire de consulter à nouveau des entreprises pour le lot n°3

APPROUVE le nouveau plan de financement :

|                 |                                     |                         |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------|
| <b>DEPENSES</b> | LOT 1                               | 6 184.64€               |
|                 | LOT 2                               | 11 514.74€              |
|                 | LOT 4                               | 12 982.00€              |
|                 | LOT 5                               | 6 860.00€               |
|                 | TOTAL HT                            | 37 541.38€              |
|                 | TOTAL TTC                           | 45 049.66€              |
| <b>RECETTES</b> | Aide de l'Etat (40%)                | 15 016.55€              |
|                 | Aide du Département (40%)           | 12 272.55€ (hors lot 5) |
|                 | Autofinancement                     | 17 760.56€              |
|                 | <i>(dont récupération du FCTVA)</i> |                         |

DEMANDE au maire de consulter plusieurs organismes bancaires afin d'envisager différentes possibilités de recourir à l'emprunt court terme (crédit relais) et/ou long terme

AUTORISE le maire à entreprendre toute les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

DECIDE que pour les lots n°2/4/5 l'exécution des travaux est conditionnée à l'obtention des financements

**Matériel et bâtiments communaux**  
**Récapitulatif et mise à jour des tarifs de location**

→ *Délibération n°D2015-24*

Le maire propose au conseil de mettre à jour dans un même tableau les différents tarifs de location des matériels et bâtiments communaux.

Le conseil municipal,

PAR 8 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

DECIDE la révision et la mise à jour des locations des différents matériels et bâtiments communaux et en fait le récapitulatif dans le tableau ci-dessous.

|                                 |                       | Résidence (principale ou secondaire) ou siège                       |                                  |   |   |
|---------------------------------|-----------------------|---|----------------------------------|---|---|
|                                 |                       | Sur la commune de St Etienne de Serre                               |                                  | Hors de la commune de St Etienne de Serre                           |   |
|                                 |                       | Particulier   | Association                      | Particulier   | Association et autres organismes                                    |
| 1 chapiteau / marabout          | Cauton                | 100.00 €  | 100.00 €                         | 100.00 €  | 100.00 €  |
|                                 | Location              | gratuit   | gratuit                          | 30.00 €   | 30.00 €   |
| 2 chapiteaux / marabouts        | Cauton                | 100.00 €  | 100.00 €                         | 100.00 €  | 100.00 €  |
|                                 | Location              | gratuit   | gratuit                          | 50.00 €   | 50.00 €   |
| 1 Table                         | Cauton                | 100.00 €  | 100.00 €                         | 100.00 €  | 100.00 €  |
|                                 | Location              | gratuit   | gratuit                          | 5.00 €  | 5.00 €  |
| 1 Banc                          | Cauton                | 100.00 €  | 100.00 €                         | 100.00 €  | 100.00 €  |
|                                 | Location              | gratuit   | gratuit                          | 2.50 €  | 2.50 €  |
| 1 ensemble :<br>Table + 2 bancs | Cauton                | 100.00 €  | 100.00 €                         | 100.00 €  | 100.00 €  |
|                                 | Location              | gratuit   | gratuit                          | 10.00 €   | 10.00 €   |
| Halle / Barbecue / Four         | Cauton                | 250.00 €  | 250.00 €                         | 250.00 €  | 250.00 €  |
|                                 | Location              | gratuit   | gratuit                          | 50.00 €   | 50.00 €   |
| Salle des fêtes                 | Cauton (hors réunion) | 250.00 €  | 250.00 €                         | 250.00 €  | 250.00 €  |
|                                 | Location 24h          | 90.00 €   | gratuit                          | 150.00 €  | gratuit   |
|                                 | Location week-end     | 150.00 €  | à définir selon la manifestation | 300.00 €  | à définir selon la manifestation                                    |
| Gîte                            | Cauton                | 250.00 €  | 250.00 €                         | 250.00 €  | 250.00 €  |
|                                 | Location              | voir grille tarifaire sur la fiche du gîte en fonction des périodes | gratuit                          | voir grille tarifaire sur la fiche du gîte en fonction des périodes | voir grille tarifaire sur la fiche du gîte en fonction des périodes |
| Temple                          | Cauton                | 250.00 €  | 250.00 €                         | 250.00 €  | 250.00 €  |
|                                 | Location              | 90.00 €   | gratuit                          | 150.00 €  | gratuit   |
| Temple + gîte                   | Cauton                | 250.00 €  | 250.00 €                         | 250.00 €  | 250.00 €  |
|                                 | Location              | gîte + 90.00€   | gratuit                          | gîte + 150.00€  | voir grille tarifaire sur la fiche du gîte en fonction des périodes |

## Logements communaux

→ *Délibération n°D2015-25*

### Révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2015

Mme Nathalie MALET TORRES locataire d'un logement communal ne prend pas part au débat.

Renée SYMOLON, adjointe, rappelle l'évolution du montant des loyers :

| Taux d'augmentation |       |       | MONTANT DES LOYERS PAR LOGEMENTS (arrondi à l'euro inférieur) |              |          |          |          |          |          |           |
|---------------------|-------|-------|---|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
|                     |       |       | Le Village  |              | Chabouix |          |          |          | Freydier |           |
| Date                | Maxi  | Voté  | La cure bas   | La cure haut | n°008    | n°009    | n°010    | n°011    | Logt bas | Logt haut |
| 01/01/2005          |       |       | 331.13 €  | 356.34 €     | 290.00 € | 267.00 € |          | 245.00 € | 286.67 € | 359.00 €  |
| 01/07/2005          |       | 2.50% | 339 €   | 365 €        | 297 €    | 274 €    | 0 €      | 251 €    | 234 €    | 368 €     |
| 01/07/2006          |       | 2.30% | 346 €   | 373 €        | 265 €    | 280 €    | 251 €    | 251 €    | 239 €    | 763 €     |
| 01/07/2007          | 3.23% | 2%    | 352 €   | 380 €        | 270 €    | 285 €    | 256 €    | 256 €    | 246 €    | 383 €     |
| 01/07/2008          | 1.81% | 1.36% | 356 €   | 385 €        | 273 €    | 288 €    | 259 €    | 259 €    | 462 €    | 388 €     |
| 01/07/2009          | 2.24% | 0.00% | 356 €   | 385 €        | 273 €    | 288 €    | 259 €    | 259 €    | 462 €    | 388 €     |
| 01/07/2010          | 0.09% | 0.00% | 356 €   | 385 €        | 273 €    | 288 €    | 259 €    | 259 €    | 782 €    | 388 €     |
| 01/07/2011          | 1.60% | 0.00% | 356 €   | 385 €        |          |          |          |          |          |           |
|                     |       | 1.60% |   |              | 277 €    | 292 €    | 263 €    | 263 €    | 282 €    | 294 €     |
| 01/07/2012          | 2.24% | 2.24% | 363 €   | 392 €        | 282 €    | 297 €    | 268 €    | 268 €    | 872 €    | 401 €     |
| 01/07/2013          | 1.54% | 1%    | 366 €   | 395 €        | 284 €    | 299 €    | 270 €    | 270 €    | 289 €    | 405 €     |
| 01/07/2014          | 0.60% | 0.30% | 367.00 €  | 396.00 €     |          |          |          |          |          |           |
|                     |       | 0.60% |   |              | 285.00 € | 310.00 € | 271.00 € | 271.00 € | 290.00 € | 407.00 €  |

#### PROPOSITION

|            |       |  |          |          |          |          |         |          |          |          |
|------------|-------|--|----------|----------|----------|----------|---------|----------|----------|----------|
| 01/07/2015 | 0.15% |  | 367.55 € | 396.59 € | 285.43 € | 310.47 € | 274.1 € | 271.41 € | 290.44 € | 407.61 € |
|------------|-------|--|----------|----------|----------|----------|---------|----------|----------|----------|

Le dernier indice de référence des loyers connu est celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 soit une augmentation possible de +0.15% (indice maximum) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PAR 6 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

DECIDE de ne pas augmenter les loyers

RAPPELLE qu'à ce total mensuel se rajoute les montants des provisions pour charges de chauffage décidés par délibération n°45-10 du 29/11/2010.

### Logt n°010 : remboursement des achats effectués par le locataire pour des travaux de rénovation

→ *Délibération n°D2015-26*

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015, M. Pierre EXERTIER occupe le logement communal n°010 (au-dessus de l'école). Il a proposé de réaliser lui-même quelques travaux de rénovation du logement, à savoir : remplacement des revêtements de sol et peintures.

En contrepartie, M. Exertier demande que la commune prenne en charge les achats de matériaux. Soit une facture de 823.76€ pour des achats effectués à Leroy Merlin.

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

DECIDE de rembourser à M. EXERTIER Pierre la somme de 823.76€ correspondant aux achats qu'il a effectué pour des travaux de rénovation du logement qu'il occupe actuellement

DEMANDE au maire d'émettre le mandat correspondant au c/61522.

## Informations diverses

### ❖ Compte-rendu de l'entrevue du maire en préfecture

Le 12 mai le maire a rencontré M. Mauvais pour aborder différents points :

- La difficulté d'obtention d'un CU ou d'un permis sur la commune : rappel du cadre restrictif de la loi montagne et l'impossibilité d'obtenir des dérogations (contrairement aux pratiques antérieures) à cette loi. Il a rappelé que cette loi a été durcie suite aux différentes réglementations en matière environnementale et urbanistique. Aujourd'hui pour que la commune retrouve des marges de manœuvre pour permettre l'accueil de nouvelle population, ou permettre l'accession à la propriété des habitants, il est nécessaire de réfléchir à l'élaboration d'un document d'urbanisme, carte communale ou PLU.  
Nous faisons partie des communes à forte pression foncière et donc chaque projet sera étudié très finement afin de s'assurer qu'il rentre dans le cadre de la loi montagne pour l'instant.  
Nathalie et Mathieu A. doivent rencontrer Mme Vigneron le 9 juin pour avoir l'ensemble de la procédure pour l'élaboration d'un document d'urbanisme.
- M. Mauvais a confirmé que St Etienne de Serre fait partie des communes classées prioritaires suite aux intempéries de l'automne et qu'entre la prise en charge de l'Etat et du Département nous aurions le taux de financement maximal soit (70%)
- Baisse des dotations de fonctionnement : ce point n'était pas à l'ordre du jour, mais ayant reçu l'information entre-temps le maire a abordé la question, la réponse est que comme toutes les collectivités nous sommes impactés mais que l'état fait un effort pour maintenir un fort niveau d'aides à l'investissement, ce qui ne nous aide pas dans la gestion quotidienne de notre commune.

### ❖ Communes soumises à autorisation en matière de boisement ou déboisement

Sera discuter au prochain conseil car attente de précisions.

### ❖ Point AEP

Mauvaises analyses au Sablas, suite à l'absence des habitants (1 mois), la chloration ne s'était pas effectuée dû à la non consommation, après intervention tout est normal. Dominique doit leur demander de nous prévenir quelques jours avant leur retour, en cas d'absence prolongée, afin de vidanger le réseau et ainsi maintenir une qualité satisfaisante de l'eau.

### ❖ Point voirie

Le goudronnage est terminé pour la saison, 12 tonnes de matière ont été consommées. Il n'y aura pas de complément sur cette année 2015. Mathieu a supervisé tous ces travaux Nous ferons une info dans le Serrou infos et les administrés qui ont constatés des dégradations pourront nous les signaler pour une prise en compte ultérieure.

### ❖ Nomination d'un nouvel enseignant pour l'école, départ de Tiphaine

Emmanuel Falguières, a été nommé comme enseignant à l'école publique de Serre. Il a pris contact avec le maire pour se présenter et pour nous informer de sa satisfaction à l'idée d'occuper prochainement cette fonction. L'école de Saint Etienne de Serre faisait partie de ses trois premiers vœux.

Il a vécu en Ardèche pendant une quinzaine d'années, plus récemment à Saint Pierreville, période pendant laquelle il a eu la charge des écoles de Saint Julien du Gua, puis d'Albon d'Ardèche.

Depuis trois ans, il travaille aux Etats-Unis et il sera de retour en Ardèche à la fin du mois de juin.

Emmanuel a prévu de passer à la mairie et à l'école à la fin du mois.

Maxime Blache a travaillé avec Emmanuel, bien que nous soyons désolés du départ de Tiphaine, qui a fait un super travail sur l'école, nous sommes heureux d'accueillir un enseignant qui a fait le choix de la classe unique et de notre commune.

❖ Point groupe école, comité des fêtes

Rapide compte rendu de la réunion du groupe école, le compte rendu est disponible en mairie

Nous avons désormais un comité des fêtes autonome sur la commune, qui va prendre en charge l'animation culturelle et festive de St Etienne de Serre. Thomas Pierre Dit Mery est le président, Nathalie Malet-Torres vice-présidente, Céline Clair la secrétaire et Elsa Pons trésorière.

Le montant de l'adhésion au comité des fêtes est de 1 €, cette adhésion sera collectée au moment du feu de la St Jean.

### **Questions diverses**

- Rencontre avec M. Patrice Néel : Nathalie a eu une conversation de 2h avec cet administré, afin d'éclaircir la situation portant sur un contentieux lié au réseau AEP. Nathalie va répondre au courrier que M. Néel avait fait à la mairie, cela représente le préalable à une discussion qu'il accepte d'avoir sur la cession de la source et du réservoir permettant l'amélioration de l'alimentation en eau du Sablas. A suivre...
- Appel à candidature de la CAPCA, pour avoir un référent sentiers de randonnées sur la commune, qui pourrait prendre en charge l'entretien du balisage sur les chemins et le signalement des points à débroussailler.

Nathalie va le proposer à Dominique De Mestral qu'elle voit la semaine prochaine à la réunion du groupe foncier agricole. Dans le cas où il n'accepterait pas, nous proposons de faire travailler quelques heures Tiphaine pour réaliser le marquage (le lui demander).